

## Deux personnes condamnées pour une pêche en réserve

Le 14 février 2020, les gardes nature de la province Sud ont contrôlé deux personnes en train de pêcher au sein de la réserve naturelle de Poé, à Bourail. Ces dernières avaient déjà été contrôlées l'année précédente, mais également 3 jours avant, pour des faits similaires au sein de cette même réserve.

Au moment des faits, les gardes nature ont constaté que 18 mullets avaient été pêchés à l'aide d'un épervier. Ces individus ayant fait l'objet de 4 procès-verbaux pour des faits identiques de pêche en réserve naturelle, le Parquet s'est montré peu compréhensif.

Les mis en cause ne semblant pas vouloir comprendre les enjeux des réglementations interdisant les activités de pêche dans les aires protégées, la province Sud a tenu à se constituer partie civile et a sollicité 360 000 F de dommages au titre du préjudice environnemental.

Face à ces faits, la Justice s'est montrée ferme en condamnant ces deux personnes à deux mois d'emprisonnement avec sursis ainsi qu'au paiement conjoint de la somme demandée par la province Sud à titre de réparation.

La politique pénale du Parquet s'inscrit dans la continuité des actions du quotidien et de proximité menées par la province Sud, en faveur de la protection de la Nature.

Pour rappel, la réserve naturelle de Poé, d'une superficie d'environ 3 000 ha, aire réglementée et zone privilégiée de conservation des ressources naturelles vivantes (lieu de nourrissage des tortues et des dugongs par exemple), constitue aussi un espace récréatif pour tous les publics. Reconnue pour la valeur universelle de ses herbiers et écosystèmes associés, elle est depuis 2008 incluse dans le périmètre du parc marin de la Zone Côtière Ouest classé au Patrimoine Mondial de l'Humanité.

Pour tout savoir sur les réserves marines : <https://www.province-sud.nc/atlas-aires-protégées>

Pour tout savoir sur les réglementations liées à la pêche : <https://www.province-sud.nc/information/guide-lagon>

CONTACT PRESSE

Marc Spisser : 76 18 74.